

FNATH

(Accidentés de la vie)



La FNATH se mobilise, grâce à ses adhérents, pour défendre les droits collectifs auprès des pouvoirs publics. Notre représentativité nous permet chaque année d'obtenir l'amélioration des droits et le maintien d'acquis sociaux.

Depuis 1921, nous interpellons les pouvoirs publics afin qu'ils intègrent nos revendications à leurs programmes et aux projets de lois. Nous alertons la société civile sur les dérives de la santé au travail et sur la citoyenneté des personnes handicapées, mais aussi sur les questions d'accès aux soins pour tous.

Seule association représentative au plan national de TOUTES les victimes du travail, accident ou maladie, la FNATH agit au quotidien pour faire émerger la reconnaissance de nouvelles problématiques, telles que les affections psychiques (burn-out) ou l'exposition à des pesticides ou des agents chimiques...

Notre association est membre de nombreuses instances dans lesquelles elle peut s'exprimer : conseil de la CNAMTS, AGEFIPH et FIPHFP, Conseil d'orientation des conditions de travail, Santé Publique France, Conseil national consultatif des personnes handicapées....

Elle participe par ailleurs activement à porter la voix des usagers du système de santé au sein de France Assos Santé, dont elle est membre fondateur, ainsi qu'au Comité d'entente des associations de personnes handicapées...

Adresse :

5 rue Maître Esvelin

56000 LORIENT

Tél : 02.97.64.30.04

Fax : 02.97.64.34.79

Mail : fnath56@wanadoo.fr

Site : <https://www.fnath.org/>